



JEU-CONCOURS (jusqu'au 31 octobre 2021)

« À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER »

LA TOURBIÈRE DE LA QUETTE

1. Vous vous trouvez actuellement en Sologne, celle-ci peut être qualifiée de trois façons différentes en fonction du secteur concerné. Quelles sont-elles ?

1 : 2 :
3 :

2. Donnez trois noms d'animaux que l'on peut retrouver sur la tourbière.

1 : 2 :
3 :

3. Quels sont les quatre principaux rôles d'une tourbière ?



- Elle assèche et appauvrit le milieu naturel
- Elle abrite une importante biodiversité
- Elle fournit des informations sur l'évolution de la végétation et du climat
- Elle piège le carbone contenu dans la matière organique non décomposée (puits de carbone)
- Elle fournit du bois de qualité
- Elle épure et stocke l'eau

4. Que sont des sphaignes ?

- Des lichens
- Des mousses
- Des fleurs

5. Certaines plantes se développent au sein même de la tourbière et perturbent son équilibre. Cochez les noms des quatre espèces considérées comme envahissantes.

- La Molinie
- Le Pin sylvestre
- La Linaigrette
- Le Scirpe cespiteux
- Le Bouleau
- La Bourdaine

6. Quelle est la petite plante carnivore présente sur ce site ?



7. Quel est le mammifère sauvage réputé pour se rouler dans la boue ?

- Sanglier
- Chevreuil
- Blaireau



Extrait du règlement

Espaces sensibles néanmoins accessibles au public, les ENS du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- le Sentier de la Salamandre à Vierzon
- la Tourbière de la Guette à Neuvy-sur-Barangeon
- le Coteau de Coillard à Saint-Georges-sur-Moulon
- les Sablons de Corquoy
- le Bocage de Noirlac à Bruère-Allichamps
- l'étang de Goule à Bessais-le-Fromental
- le Lac de Sidaillies

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter les chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 7 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...



Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2021 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mo.

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/sortie-nature

